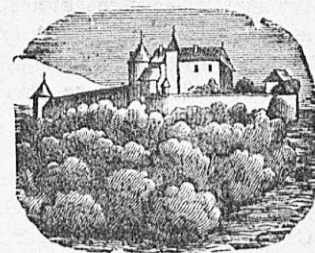




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : "L'ÉCHO LITTÉRAIRE."

Imprimerie et Administration : Rue du Tir 131, Bulle.

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 5⁵⁵ 10³⁰ 2²⁸ 5¹⁰ 8⁵² — BULLE, arr. 8⁵⁵ 1²⁰ 4²⁵ 8²⁰ 10⁵⁰

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4.50
» . . . 6 mois, » 2.50
Etranger . 1 an, » 9.—
» . . . 6 mois » 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES

Canton, une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10c. Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace.

RÉCLAMES : 30 cent. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonaux, s'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg, ou à ses succursales.

BULLE, le 27 juin 1905.

Aux Chambres fédérales.

Banque nationale : — Code civil

Le Conseil national a discuté et adopté, lundi, l'important art. 3 de la loi sur la Banque nationale. C'est un grand pas de fait et, mieux que cela même, c'est la consécration définitive, la solution de cette importante question qui depuis nombre d'années s'agitait en Suisse.

Pour satisfaire les compétitions des cantons de Berne et de Zurich, l'art. 3 prévoit :

« La Banque nationale a son siège administratif à Berne, où ont lieu l'assemblée générale des actionnaires, les séances du conseil de banque et aussi, dans la règle, celles du comité de banque. Le siège du directoire est à Zurich.

Art. 53, § 3 : Le directoire représente la Banque nationale vis-à-vis des tiers. C'est l'autorité immédiatement supérieure à tous les fonctionnaires et employés de l'administration centrale ainsi qu'aux directions locales.

Art. 53 bis : Le directoire est composé de trois membres, dont deux résidant à Zurich et un à Berne. Les affaires du directoire sont divisées en trois départements : Le département de l'escompte et des virements, ainsi que celui du contrôle, ont leur siège à Zurich. Le département chargé de la direction de l'émission des billets de banque, de l'administration du numéraire et des relations d'affaires avec l'Administration fédérale, ainsi que des chemins de fer fédéraux, a son siège à Berne.

Dans la gestion de leurs départements, les différents directeurs doivent exécuter les décisions et suivre les indications du directoire. Les dispositions détaillées relatives à la séparation des affaires

prévues dans cet article seront arrêtées dans une ordonnance du Conseil fédéral, ordonnance qui devra être approuvée par les Chambres fédérales.

Les membres du directoire sont nommés par le Conseil fédéral, sur la proposition non obligatoire du conseil de banque, pour une durée de fonctions de six ans.

Le Conseil fédéral choisit parmi les membres du directoire le président et le vice-président. Voilà donc la Banque nationale créée et tout le monde satisfait.

Code civil

Le Conseil national a adopté la semaine dernière les dispositions suivantes relatives au « régime matrimonial » (art. 186 à 196) et aux « biens réservés » (art. 197 à 200).

Les époux peuvent, avant ou après le mariage, régler leur régime matrimonial par contrat. Ils ne peuvent adopter, dans leur contrat, que l'un des régimes établis par la loi. Le contrat conclu pendant le mariage ne peut toutefois porter atteinte aux droits des créanciers sur les biens qui leur étaient jusqu'alors affectés.

A défaut de dispositions contraires résultant du contrat, de la loi ou d'un jugement, les époux sont placés sous le régime légal. Le régime légal est celui de l'union des biens.

Les époux sont soumis de plein droit au régime de la séparation de biens, dès que les créanciers de l'un d'eux subissent une perte dans sa faillite ou dans une saisie à laquelle l'autre époux a participé.

Lorsqu'une personne dont les créanciers ont obtenu un acte de défaut de biens se marie avant de les avoir désintéressés, les époux sont, si l'un d'eux le demande, soumis au régime de la séparation de biens, à condition de l'inscrire, avant la célébration du mariage, dans le registre des régimes matrimoniaux.

La séparation de biens sera prononcée par le juge, à la requête de la femme :

1. Lorsque le mari, par sa faute, néglige de pourvoir à l'entretien de l'épouse et des enfants.

2. Lorsqu'il ne fournit pas les sûretés requises pour les biens de la femme.

3. En cas d'insolvabilité du mari ou de la communauté.

La séparation de biens sera prononcée par le juge, à la requête du mari :

1. En cas d'insolvabilité de la femme.

2. Lorsque la femme refuse sans raison de donner à son mari l'autorisation dont il a besoin, en vertu de la loi ou du contrat, pour disposer des biens matrimoniaux.

3. Lorsque la femme a demandé des sûretés pour ses apports.

En cas de faillite, la séparation de biens date de la déclaration de faillite, et, en cas de saisie infructueuse, d'un acte de défaut de biens.

Le jugement qui prononce la séparation de biens remonte au jour de la demande.

Dans ce cas, la séparation de biens sera communiquée d'office pour être inscrite au registre des régimes matrimoniaux.

La séparation de biens, pour cause de faillite ou de saisie infructueuse, n'est point révoquée par le fait que l'époux débiteur a désintéressé ses créanciers.

Chacun des époux a le droit de faire prononcer par le juge le rétablissement du régime matrimonial antérieur, une fois que tous les créanciers sont désintéressés.

Cette décision sera communiquée d'office pour être inscrite au registre des régimes matrimoniaux.

En cherchant, Persillard, un jour qu'il passait devant la vieille fosse de l'Aiguillette, se dit que cela conviendrait admirablement à la cachette rêvée.

Et il y descendit. Il la connaissait, la vieille fosse, il l'avait explorée plusieurs fois déjà : il y avait passé plus d'une nuit, couché à l'abri des tempêtes qui faisaient rage dans les montagnes voisines.

Dans leur vie de jadis, lorsque le hasard du vagabondage les ramenait dans les environs, ils ne cherchaient pas d'autre abri pour la nuit, en été comme en hiver.

Ils dégringolaient dans le trou noir, au risque de s'y casser les membres, avant que Bartoli eût songé à y rétablir les échelles. Maintenant qu'il s'y trouvait des échelles fixes, la descente devenait jeu d'enfant.

Le trésor fut enfoncé là.

Et quand, joyeux, Persillard remonta à la lumière, il se dit en se frottant les mains :

— Si Jactain meurt, je sais où est sa fortune, dans sa blouse... Si je murs avant lui, il ne trouvera pas la mienne... Que mon argent soit à jamais perdu au lieu d'être mangé et bu par un gourmand et par un ivrogne... Par malheur, Jactain faisait de son côté les mêmes réflexions.

Ce fut vers la vieille mine qu'il alla découvrir, lui aussi, la cachette destinée à recevoir ce qu'il voulait désormais dérober aux coupables indiscretions de son camarade.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 136

Diane la Pâle

Par Jules MARY

C'était sans doute grave dans l'esprit de Persillard, et peut-être ce qu'il allait dire répondait-il, au fond de son cœur, à d'arrière-pensées qu'il n'eût point voulu exprimer, car il se taisait, cherchait ses mots.

Jactain ricanaît, agressif.

— Te faut-il une recommandation d'un ministre, à présent, pour m'adresser la parole ?

— Voici, fit le maigre personnage ; nous n'avons point de parents... ni femme, ni enfants, ni père, ni mère, ni consins, ni neveux.

— C'est la vérité, pour moi du moins.

— Pour moi également... D'autre part, nous ne nous sommes jamais quittés et nous nous aimons bien... Car nous nous aimons bien, n'est-ce pas ? fit-il avec une hésitation.

On eût dit qu'il n'y croyait plus, à cette amitié.

— Oui, oui, c'est entendu, fit Jactain, nous nous aimons comme deux frères.

— Alors, supposons que l'un de nous vienne à mourir... Que deviendra sa fortune ?..

— L'autre la prendra pour lui... C'est simple...

— A moins qu'il n'en ait disposé.

— En faveur de qui ? d'un étranger ?

— Qui sait ? C'est pour empêcher ce qui serait une injustice que j'ai songé...

— Explique-toi, voyons...

— Ne pourrions-nous pas faire notre testament ?

— Mais je n'ai pas envie de mourir, moi !

— Moi non plus. Du reste, ça ne fait pas mourir, au contraire, ça conserve.

— Ensuite ?

— Chacun de nous laisserait sa fortune au dernier survivant.

— Moi, je veux bien, fit Jactain avec indifférence.

Et ils travaillèrent toute la journée à rédiger cet acte important. Il le lurent ensuite à haute voix. Tous deux l'avaient conçu à peu près dans les mêmes termes, ils avaient cru devoir y glisser un mot d'amitié l'un pour l'autre, et quand ils eurent rangé le testament dans l'un des tiroirs de la commode où ils serraient leurs vêtements et leur linge, ils s'embrassèrent.

Mais la confiance disparue ne revenait pas pour cela.

Et l'idée de cacher leur fortune si soigneusement qu'elle serait désormais à l'abri ne quittait plus leur cerveau.

tpierre
rques suisses. [H2185F]517
que :
N (Romont).
+ + + + +
urerie
hâtel
Téléphone 751
costumes les plus compli-
Suisse.
bureau de l'asina. sau-
(H2783N)229
uilleur, Bulle.
+ + + + +

illard
P'occasion. [656]
un concierge du Cercle
Métiers, à Bulle.
cherche
tuteur ou maître d'é-
ieure, disposé à échanger
français et d'allemand, avec
d'allemand, désirant se perfec-
tant les vacances d'été dans
t par l'aspect. [658]
adresser sous init. S 22, à
the Mosse, Aarau.

ogement
La Tour, de 3 ou 3 cham-
posé, chez Dupasquier
[657]

ille de Bulle
ars la confection de 40
pompiers.
ions seront reçues, jusqu'an
juin, à 6 heures du soir, au
e, où l'on peut prendre con-
ditions. [651]
Commission du Feu.

ère et
ille de cuisine
ont demandées de suite
aca de saison ou à l'année.
res sous chiffres H393B Mas-
tain et Vogler à Bulle. [654]

louer :
at de 4 pièces. [1006]
M. Athanasie BEAUD, Bulle.

LOUER
ents chez Madame Lonise
La Tour. [652]

louer :
bre meublée, pour une
nes. [618]
M. Adolphe PERRET, chez
camionneur, Bulle.

louer :
logements. [649]
M. A. Gillard, entrepre-

a trouvé
entre Bulle et Broc. La
rembourse des frais à l'a-
sité Haasenstein et Vogler, à
(H398B)659

Débiles, Convalescents,
ites une cure de
go au Malaga vieux.
nr des Vins toniques.
Reconstituant, Apéritif.
r. 4.50 ; le 1/2 litre,
fr. 2.50.
l pour la Suisse :
e & Gorin, Genève.

S CAFÉS
fraichement grillés
aque semaine. [180]
depuis 0.80 cent.
MAGASIN
uis Treyvaud
Rue 38, BULLE.

RES, IMP-ÉDITEURS — BULLE

Les liquidations et chargements de régime matrimonial ne peuvent soustraire à l'action des créanciers d'un conjoint ou de la communauté les biens qui leur étaient jusqu'alors affectés.

L'époux auquel ces biens ont passé est personnellement tenu de payer les dits créanciers, jusqu'à concurrence de la valeur des biens reçus, la preuve de l'insuffisance étant à sa charge.

Ce que la femme retire par son intervention dans la faillite du mari ou sa participation à la saisie demeure soustrait à l'action des créanciers de celui-ci.

Les époux séparés de biens reprennent, sous réserve des droits des créanciers, les biens entrés en mariage du chef de chacun d'eux.

Le bénéfice est réparti entre eux suivant les règles du précédent régime matrimonial; le déficit est à la charge du mari, à moins que celui-ci n'établisse qu'il a été causé par la femme.

La femme pourra exiger des sûretés, à raison de ses biens détenus par le mari pendant la liquidation.

Les biens réservés sont constitués par contrat de mariage, par dispositions de tiers ou par la loi.

La réserve héréditaire d'un époux ne peut lui être constituée à titre de bien réservé par celui auquel il succède.

Sont biens réservés de par la loi :

1. Les effets personnels à l'usage exclusif d'un des époux.
2. Les biens de la femme qui servent à l'exercice de sa profession ou de son industrie.
3. Le produit du travail de la femme, en dehors de son activité domestique.

Les biens réservés sont soumis aux règles de la séparation de biens, notamment pour la contribution de la femme aux charges du mariage. En particulier, le produit du travail de la femme doit, en tant que besoin, être affecté aux soins du ménage.

Celui des conjoints qui attribue à un bien la qualité de bien réservé doit en faire la preuve.

CONFEDERATION SUISSE

Les légations suisses. — On sait qu'il est question depuis longtemps de créer une légation suisse à Saint-Petersbourg; du même coup on parle maintenant à Berne de transformer le poste de ministre résident de Suisse à Tokio en celui de ministre plénipotentiaire.

On conçoit aisément l'importance d'une pareille mesure proposée en vue de l'essor commercial et industriel considérable qui ne manquera pas de se manifester au Japon dès la cessation des hostilités avec la Russie.

Les pigeons militaires. — On écrit à la *Feuille d'avis du Valais* :

Et lorsque, pareil à Persillard, il sortit gaiement de l'abîme de ténèbres où, dans un coin connu de lui, il avait enfoui son cher trésor, il se dit :

— Je suis tranquille; si Persillard meurt, j'aurai sa fortune; si je meurs, il n'aura rien. Pour ce qu'il en fait, autant vaut que les vers la mangent !...

VIII

Sous terre.

Diane veillait sans relâche. Elle se reprochait toujours sa faiblesse, son manque de courage, lorsqu'elle avait tenté de descendre dans la vieille fosse sur les pas de son frère et lorsqu'elle avait reculé, terrifiée par les ténèbres de cet abîme qui s'enfonçait sous ses pas.

— La première fois que je n'aurai pas peur, se disait-elle, la première fois je descendrai.

Blottie toutes les nuits, parfois grelottante sous la plume, mourante sous les piqures glacées du vent qui soufflait des gorges de la montagne, elle guettait la venue mystérieuse de son frère.

Il semblait avoir abandonné son projet, car il ne parut point, pendant les premiers jours.

Sans doute il se tenait sur ses gardes.

Un soir, une ombre glissa devant elle, hésitante, puis s'enloutit dans le puits.

« L'intendance des forts de St-Maurice vient de faire lâcher à Martigny des pigeons voyageurs provenant de la station de Savatar.

Après avoir décrit des circuits pendant 4 minutes, les fidèles messagers prirent sans hésiter la direction de leur domicile.

C'est ainsi que la mère-patrie dresse les pigeons destinés à transmettre les correspondances du pioupion enfermé dans les forts, si, malheureusement, en temps de guerre, l'ennemi venait à lui couper toute communication avec les siens. Par prévoyance, il en est tenu quelques centaines en réserve soit à la station de Savatan, soit à celle de Dailly. »

Neuchâtel. — Mort de Walter Biolley.

— M. Walter Biolley faisait dimanche avec sa femme une promenade à Auvernier et dans les environs. A Corcelles, comme il était entré chez un jardinier pour acheter un bouquet, il s'affaissa subitement et ne donna plus signe de vie. Un médecin qui se trouvait là par hasard constata que la mort était due à la rupture d'un anévrisme.

Né en 1866, le défunt était le fils du professeur Biolley, bien connu à Neuchâtel.

Zoug. — Le tirage de la 11^e émission de la loterie du nouveau théâtre à Zoug aura lieu le 24, 25 et 26 juillet 1905. Le tirage est officiel et tout le monde peut y assister.

Valais. — Fratricide. — On mande de Lens au *Nouvelliste valaisan* :

Un horrible drame s'est déroulé, mardi dernier, dans le hameau de Vojus (commune de Len).

Un cultivateur et sa cœur vivaient ensemble depuis plus de trois ans. Dernièrement, le jeune homme fut atteint de troubles d'esprit qui allaient s'augmentant insensiblement sans toutefois inquiéter ses parents.

Mardi dernier, le pauvre homme subit une de ces crises de folie durant laquelle il prit sa cœur, la bâillonna, l'attacha à un pied de lit et la battit si rudement de son bâton qu'il l'assomma après l'avoir torturée pendant deux heures et demie.

Le coupable a fait les aveux les plus complets. Il fit lui-même les démarches pour son arrestation, et la constatation de son crime par voie du tribunal.

Catastrophe conjurée. — Dans la nuit de vendredi à samedi, une baraque de la fabrique de dynamite de Gamsen, près de Brigue, a été incendiée à la suite de l'explosion de fulmi-coton. Ce fulmi-coton appartenait à la Confédération et avait été déposé provisoirement à la fabrique de dynamite. Grâce aux mesures prises par le personnel, on a pu éviter une catastrophe, car près de cette baraque se trouvaient environ 600,000 kg. de dynamite prête à l'expédition.

Accident postal. — La poste qui doit arriver à Brigue à 11 h. 50 a versé près de Lax. Cinq

Mais la nuit, assez claire ce soir-là, lui avait permis de voir que l'homme n'était point Antonio.

C'était Persillard. Qu'allait-il faire dans l'abîme abandonné ?

Diane ne se le demanda pas, ne s'en inquiéta pas; elle ne pensait qu'à son frère.

Le lendemain, une ombre encore erra auprès d'elle et ce soir-là, non plus, ce ne fut pas Antonio.

C'était Jactain. Enfin, vers minuit, un soir qu'elle commençait à espérer que le jeune homme avait abandonné ses projets, elle l'aperçut, vers le gouffre.

Elle se leva, résolue, et le suivit. Elle marchait avec précaution. Il ne fallait pas qu'il l'entendît, qu'elle fût surprise.

Elle s'accroche à des ronces, à des buissons; la pente, grâce à des éboulements successifs, n'est pas très rude, nous l'avons dit. Elle gagne ainsi, doucement, l'orifice même de la vieille fosse.

A chaque pas elle s'arrête. Elle écoute. Elle tâche de voir, dans le voile épais de ces ténèbres.

Ce sont des dangers mortels qu'elle affronte ainsi. Elle n'y pense plus.

(A suivre.)

personnes ont été blessées. La plus maltraitée est le conducteur postal Farni. La voiture a été mise en miettes. C'est un miracle que personne n'ait été tué.

ETRANGER

Russie. — La Révolution à Lodz. — Les démocrates socialistes et l'union juive avaient décidé de venger les morts de mercredi dernier. La journée de la Fête Dieu s'est passée sans incidents, mais dans la soirée des ouvriers attaquèrent des patrouilles. Sept cosaques et deux officiers furent tués, dont l'un d'un coup de feu tiré par une fillette de 13 ans.

Vendredi, à l'aube, des barricades se dressèrent dans le quartier juif. Des ouvriers montaient sur les toits et coupaient les fils téléphoniques; d'autres renverraient les poteaux télégraphiques, tandis que les gamins brisaient les réverbères. Dans la matinée, on a continué à élever des barricades à travers les rues. La foule a lancé deux bombes dans des caernes, tuant ou blessant une vingtaine de soldats. A 11 heures, les usines cessaient le travail. Les fantassins, les cosaques et les dragons chargèrent la foule et firent feu à plusieurs reprises. Des toits, des portes et des fenêtres, les ouvriers répondaient à coups de revolver. Quelques-uns versèrent du pétrole sur les soldats. La foule a détruit ou incendié 26 dépôts d'alcool. On s'est battu toute la journée.

Toute la soirée la ville a été dans l'obscurité la plus complète; boutiques, magasins, usines, bureaux, tout était fermé. On entendait de tous côtés le crépitement de la fusillade. Les soldats tiraient sur quiconque se montrait au dehors. D'autres transportaient les corps au cimetière. Les blessés mouraient dans les rues et dans les cours, faute de soins.

130 personnes ont été tuées pendant la journée. Pendant la nuit de vendredi à samedi, 41 blessés sont morts dans les hôpitaux.

Vingt barricades, de la hauteur de deux étages, avaient été élevées par les manifestants; 60,000 ouvriers ont lutté contre 4 régiments d'infanterie, 1 régiment de cosaques et 2 régiments de dragons. Ces troupes ont pris les barricades d'assaut.

Un calme très relatif semble être rétabli samedi matin lorsque, à midi, une bombe fut jetée sur une patrouille de cosaques; 4 soldats furent tués, 16 blessés. Aussitôt, les troupes firent irruption dans les quartiers ouvriers.

— On mande de Lodz que le nombre des tués dans la journée de samedi s'élève à 224.

Suède. — L'abdication d'Oscar II. — On mande de Copenhague qu'une dépêche de Stockholm annonce que, par suite du mécontentement général du parti conservateur causé par l'attitude du roi et les propositions du gouvernement, on considère comme probable l'abdication du roi Oscar II en faveur du prince héritier et la démission du ministère suédois.

Dans le cas où le prince héritier deviendrait roi, il faut s'attendre de sa part à une politique énergique vis-à-vis de la Norvège.

CANTON DE FRIBOURG

Mort frappante. — Vendredi matin, le bruit se répandait à Fribourg qu'un accident mortel s'était produit à l'Université. Le fait n'était que trop vrai.

A 10 h. du matin, dans le laboratoire de chimie de M. le professeur Thiéry, un jeune étudiant polonais, M. Hatz, est tombé subitement devant sa table de travail, foudroyé.

Le préparateur, M. Radin, venait de lui remettre, pour les manipulations chimiques, une éprouvette contenant du cyanure de potassium.

Quelques instants après, M. Hatz tombait à terre comme une masse.

Les soins qu'il a reçus ont été sans résultat. On a dû l'enterrer par des soins particuliers.

Il semble être attribué à la possession de potassium. Mais, pour retrouver, malheureusement, l'éprouvette, l'éprouvette.

On serait, M. Hatz aura assez de la vie.

C'était un éminent, à p d'unanimes r camarades.

Accident

Fribourg, âgé de 30 ans, situé à la Plaine, le pont de pierre à s'arrêter. Il est arrivé devant la masse.

Des voisins ont tenté un médiocre succès.

Electrocution

Après midi, vers 2 heures, H. E. de Morand, à faire un enclenchement (Vaud). L'enclenchement de la cabine, hors appuyé de l'enclenchement communiqué à l'ouvrier tandis que celui-ci se trouvait mal.

La victime, nommé François, est décédé.

Statistique

Fribourg peut compter 9500 têtes.

La Gruyère compte 6500 têtes de bœufs, 5500 de vaches, 5500 de moutons, 5500 de porcs, 5500 de chevaux, 5500 de bêtes à cornes, 5500 de volailles, 5500 de lapins, 5500 de chiens, 5500 de chats, 5500 de rongeurs, 5500 de reptiles, 5500 de poissons, 5500 de mollusques, 5500 de crustacés, 5500 de végétaux, 5500 de minéraux, 5500 de fossiles, 5500 de météorites, 5500 de comètes, 5500 de planètes, 5500 de galaxies, 5500 de univers.

Les forêts du canton de Fribourg comptent 106,000 arbres.

Avec les forêts, les alpages à l'ouest du canton comptent 106,000 alpages.

Si l'on fait à l'ouest du canton le loyer de 1 franc par mille francs, on a un revenu de 5 millions.

Maîtres

Le dimanche sa réouverture de la visite de la Fribourg étaient à l'hôtel du Faucon.

Lundi, excursion à l'hôtel des Bains.

Tir cantonal

Les résultats du tir cantonal ont été très satisfaisants. La série représentative a obtenu une perspective d'un effluve violet gris, se flamboyant. Cet effluve vitrail en minia

La plus maltraitée est
La voiture a été mise
que personne n'ait

INGER

lution à Lodz. — Les
union juive avaient dé-
mercredi dernier. La
est passée sans inci-
des ouvriers attaqués
cosaques et deux offi-
d'un coup de feu tiré

barricades se dressèrent
ouvriers montaient sur
téléphoniques; d'au-
télégraphiques, tant
les réverbères. Dans
élever des barricades
à lancé deux bombes
blessant une vingtaine
usines cessaient le
cosaques et les dragons
feu à plusieurs repri-
et des fenêtres, les ou-
de revolver. Quelque-
les soldats. La foule
pôts d'alcool. On s'est

été dans l'obscurité la
magasins, usines, bu-
entendait de tous côtés
e. Les soldats tiraient
au dehors. D'autres
cimetière. Les blessés
dans les cours, faute

es pendant la journée.
à samedi, 41 blessés

uteur de deux étages,
manifestants; 60,000
régiments d'infanterie,
2 régiments de dra-
s barricades d'assaut.
blet être rétabli sa-
une bombe fut jetée
ues; 4 soldats furent
s troupes firent irrup-
s.

le nombre des tués
élève à 224.

d'Oscar II. — On
ne dépêche de Stock-
du mécontentement
r causé par l'attitude
du gouvernement, on
abdicacion du roi Os-
critier et la démission

héritier deviendrait
part à une politique
vège.

FRIBOURG

Vendredi matin, le
qu'on accident mor-
sité. Le fait n'était

laboratoire de chimie
un jeune étudiant po-
ubitement devant sa

venait de lui remet-
himiques, une éprou-
de potassium.

M. Hatz tombait à

Les soins qui lui furent prodigués immédiate-
ment par des camarades, puis par MM. les doc-
teurs Buman et Comte, furent inutiles. La mort
fit son œuvre en moins d'une demi-heure.

Il semble absolument évident que la mort doit
être attribuée à l'absorption du cyanure de po-
tassium. Mais, fait curieux, il a été impossible de
retrouver, malgré les recherches les plus minu-
tieuses, l'éprouvette qui contenait le poison.

On serait, croit-on, en présence d'un suicide.
M. Hatz aurait déclaré la veille qu'il en avait
assez de la vie.

C'était un étudiant très travailleur et très cons-
cieux, à peine âgé de 18 ans. Sa mort laisse
d'unanimes regrets parmi ses professeurs et ses
camarades.

Accident. — Vendredi matin, un citoyen de
Fribourg, âgé de 39 ans, regagnait son domicile
situé à la Planch-Supérieure. Il venait de passer
le pont de pierre lorsqu'un malaise subit l'obligea
à s'arrêter. Il put faire quelques pas encore, mais
arrivé devant sa maison, il s'affaissa comme une
masse.

Des voisins le transportèrent chez lui, et appe-
lèrent un médecin qui ne put que constater le
décès.

Electrocution accidentelle. — Jendi
après midi, vers 3 heures, deux employés des U.
H. E. de Montbovon, à Romont, étaient occupés
à faire un enclanchement à la cabine de Villarzel
(Vaud). L'un des ouvriers était dans l'intérieur
de la cabine, tandis que l'autre se trouvait au de-
hors appuyé contre la porte en fer. Au moment
de l'enclanchement, le courant à haute tension se
communiqua à la porte de la cabine et vint frap-
per l'ouvrier qui y était appuyé et le foudroya,
tandis que celui qui était à l'intérieur n'eut aucun
mal.

La victime, dont la mort a été instantanée, se
nomme François Cherpillod, Lucens, âgé de 50
ans.

Statistique des alpages. — Le canton de
Fribourg peut alper 35,500 têtes de gros bétail,
et 9500 têtes de petit bétail.

La Gruyère peut alper 22,249 têtes de gros bé-
tail et 6500 de menu bétail, soit les deux tiers des
bestiaux du canton. En second rang vient la Singi-
ne avec 5500 pièces de gros bétail et 2000 de
menu bétail; puis la Veveysse avec 3148 et 727;
la Sarine avec 324 et 65, enfin la Glâne, 223 et
48. C'est la charge normale de ces pâturages.

Les forêts mises à part, la valeur des alpages
fribourgeois ascende au beau chiffre de 13 millions
de francs, dont 9,300,000 pour la Gruyère; 2 mil-
lions pour la Singine; 1,500,000 pour la Veveysse,
106,000 pour la Glâne et 105,000 pour la Sarine.
Avec les forêts qu'ils contiennent, on peut estimer
ces alpages à 14,000,000 de fr.

Si l'on fait abstraction du rendement des forêts,
le loyer des pâturages produit bon an mal an 708
mille francs. C'est pour le capital de 13 millions
un revenu de 5 %.

Maîtres bouchers. — La fédération rom-
mande des maîtres bouchers et charcutiers a tenu
dimanche sa réunion annuelle à Fribourg. Il y a
eu visite de la ville et banquet de 150 couverts à
l'hôtel du Faucon. Le Conseil d'Etat et la Ville de
Fribourg étaient représentés.

Lundi, excursion au Lac-Noir avec banquet à
l'Hôtel des Bains.

Tir cantonal. — Les cartes postales offi-
cielles du tir cantonal viennent d'être mises en
vente. La série comprend la carte de M. Weber,
représentant la façade du Rathaus, dans une pers-
pective d'un effet saisissant; le monument, en tous
violet gris, se détache avec vigueur sur un ciel
flamboyant. Cette carte, très artistique, semble un
vitrail en miniature. Puis vient la carte de M. Gas-

teton: une vue générale de Fribourg, en clairs
obscur admirables, vision vaporeuse de rêve,
évocation magique d'un génie d'artiste. La carte
de M. Gasteton, comme celle de M. Weber, mérite
de survivre au tir cantonal; il n'y aura qu'à en
effacer les attributs de circonstances. Enfin, la
troisième carte reproduit l'affiche du tir, devenue
déjà familière à tous, dit la *Liberté*.

GRUYÈRE

Au Moléson. — Bon nombre d'inscriptions
sont déjà parvenues au *Cercle des Arts et Métiers*
pour la course à Moléson, fixée sur dimanche pro-
chain, 2 juillet. Nous publierons vendredi le pro-
gramme définitif de cette charmante partie de
montagne, mais nous pouvons aujourd'hui déjà
en indiquer les principales parties. Le départ aura
lieu samedi, à 5 heures du soir. Soirée au Chalet
de Plané où MM. Les frères Esseiva réservent le
meilleur accueil à leurs hôtes. Dimanche matin,
ascension du Moléson et descente sur Châtel St-
Denis en compagnie des amis du Cercle démocra-
tique de la Veveysse, venus également à Moléson.
Midi, banquet. Départ de Châtel par les C.-E. G.
à 4 h. 38; arrivée à Bulle à 5 h. 27.

Comme on le voit, cette promenade en famille
sera des plus agréables, surtout si le beau se met
de la partie.

Plusieurs Moratois ont annoncé leur participa-
tion; ils seront les bienvenus. Il est évident que
la course n'est pas réservée exclusivement aux
membres du *Cercle des Arts et Métiers*, tous nos
amis peuvent y prendre part; il suffit de s'inscrire
au local du Cercle.

Militaires. — On sait que le bataillon de
carabiniers N° 2 cantonnera à Charmey pour le
prochain cours de répétition, en septembre. L'état-
major du bataillon: M. Bitterlin, major; M. le 1^{er}
lieutenant Yenni, quartier-maître; M. le 1^{er} lieu-
tenant Nicod, docteur, et les chefs de compagnies, se sont
rendus hier, lundi, à Charmey, pour reconnaître
et organiser déjà les cantonnements.

L'école de recrues N° 2, de Colombier, a été
licenciée samedi. Les jeunes soldats sont revenus,
un peu bronzés, mais pleins de bonne santé et de
bons souvenirs des quelques semaines consacrées
à devenir soldats.

Société Electrique de Bulle. — L'as-
semblée des actionnaires, tenue dimanche, à l'Hô-
tel de Ville, a nommé M. Charles Morel, conseiller
communal, membre du Conseil d'administration
de la Société, en remplacement de M. Honoré
Bertschy, décédé.

Fête des Vignerons. — Bulle va fournir
nombre de figurants à la Fête des Vignerons. En
outre de notre Société de musique, des armaillies,
de M. le notaire Currat, dont la participation a
déjà été annoncée, MM. Louis Blanc, brasseur, et
Clément Castella ont été appelés comme solistes
dans les partitions: *Travaux de l'hiver* et *Troupe
de Cérès*.

Deux des principaux organisateurs de la Fête
des Vignerons, MM. Doret et Morax, se trouvaient
en notre ville, samedi, pour procéder au choix de
ces ténors. Ils ont eu la main heureuse.

Ces messieurs ont également assisté à la répé-
tition de la Fanfare. M. Doret a dirigé l'un des
morceaux de fête et s'est déclaré très satisfait des
travaux de la Société.

Au Cercle démocratique de Charmey.
— Les membres du Cercle se sont réunis diman-
che, à l'Hôtel du Maréchal-Ferrant, pour élire un
successeur au regretté M. Edouard Tornare,
comme président du *Cercle démocratique*. A l'una-
nimité, l'assemblée a fait appel au frère du défunt,
M. Louis Tornare, des Auges, pour la présidence.
C'est un excellent choix.

Sous un char. — Une petite fille de 4 ans
l'a risquée belle, lundi vers 2 heures, sur la place

de l'Union, en notre ville. Echappant un instant à
la surveillance de la bonne, l'enfant alla se jeter
dans les jambes d'un cheval traversant la place au
petit trot. L'attelage passa sur la fillette qui fut
relevée sans blessure grave heureusement. Elle
s'en tire avec une ecchymose au visage.

Examens. — Les examens oraux des écoles
primaires de Bulle commenceront lundi, 3 juillet
prochain, à 8 heures du matin. Ils se termineront
samedi, 8 juillet, par une séance publique donnée
à la Halle de gymnastique, dès 1 1/2 heure après-
midi. Ces examens de fin d'année étant publics,
les parents sont invités à y assister.

Vaulruz. — Pour la troisième fois depuis
peu de temps, la gare de Vaulruz du chemin de
fer Romont-Bulle vient d'être cambriolée. Les vo-
leurs ont fait sauter la serrure, sont entrés dans
le bureau, ont forcé la caisse à coups de hache et
se sont emparés de son contenu, soit fr. 186. La
justice a immédiatement commencé une enquête,
mais on n'a aucun indice qui puisse mettre sur la
trace des coupables.

Tir cantonal. — Une omission a été com-
mise dans la liste des dons d'honneur parue dans
notre dernier numéro. M. Chessex, architecte, à
Lauzanne, a souscrit deux dons de 10 fr. chacun,
au lieu d'un seul, comme nous l'avons indiqué.

†

Monsieur Nicolas BERTSCHY;
Monsieur et Madame Pacifique
BERTSCHY; Madame Veuve
Honoré BERTSCHY; Monsieur
et Madame Jules SCHUELER et
leurs enfants; Monsieur et Ma-
dame Jules DUPASQUIER et
leurs enfants, à Bulle; Monsieur
et Madame Louis MORAND et
leurs enfants; Monsieur et Ma-
dame Félix RÉMY et leurs en-
fants, à La Tour; Madame Veuve
Lucie BEAUD et son enfant, à
Bulle; les familles KOLLY et
BOURQUI, à Fribourg; PA-
PAUX et KOLLY, à Trey-
vauz; GALLEY, à Autigny;
RÉCHLER, à Nierlet et BERTS-
CHY, à Montévrax, ont l'immense
doulleur de faire part à leurs pa-
rents, amis et connaissances de la
perte cruelle qu'ils viennent d'é-
prouver en la personne de

MADAME
Madelaine Bertschy
née PAPAUX

leur chère et regrettée épouse,
mère, belle-mère, grand-mère,
sœur et tante, décédée à Bulle le
26 juin 1905, à l'âge de 68 ans,
après une longue et pénible mala-
die, munie des Sacours de la reli-
gion.

L'ensevelissement aura lieu à
Bulle, mercredi 28 juin, à 9 1/4 h.
du matin.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de
faire part. [669]

A louer :
une faucheuse à deux chevaux, en très
bon état.
A vendre d'occasion un hache-
paille.
Chez M. François Grand, maréchal,
Grand'rue, Bulle. [670]

A louer : [668]
bel appartement de 3 chambres, cui-
sine, cave et galetas, ainsi que deux autres
logements, chez M. Torche, La Tour.

A louer :
à Bulle, une chambre meublée.
Joye vue sur les montagnes.
S'adresser au bureau du journal. [666]

A remettre
dans quartier ouvrier de Genève, un maga-
sin cave, épicerie et mercerie. —
Conditions avantageuses. — Offres sous
Je 7075 X à Haasenstein & Vogler, Genève.

A LOUER
un logement de 3 pièces, bien ex-
posé au soleil, eau et lumière électrique.
Entrée le 1^{er} août.
S'adresser au bureau du journal. [671]

OCCASION SANS PAREILLE

Vient d'arriver un choix superbe de **BLOUSES**, blanches, couleur et noires, en mousseline, soie, satinette, coton et fil, etc. Depuis **1 fr. 45 à 25 fr.**

Achat d'occasion qui nous permet de céder les blouses valant 22 fr. et 25 fr. depuis **17 fr.** Blouses valant 15 et 20 fr., depuis **12 fr.** Blouses valant 10 et 15 fr., depuis **7 fr. 50.** Blouses de 5 et 10 fr., depuis **3 fr.** — Dernières créations.

Toujours grand choix chapeaux en tous genres depuis **35 cent.**

Au Magasin KIEFER & Cie

BULLE

Avenue de la Gare

BULLE

Dimanche 2 juillet 1905

dès les 2 1/2 heures de l'après midi

CONCERT

donné par

la **MUSIQUE DE BROC**

dans la Cour de l'Hôtel de Ville de Bulle

aménagée pour la circonstance.

Entrée libre.

672]

OSWALD GEX

Vente d'immeubles

(Faillite)

Judi 13 juillet 1905, dès 2 heures du soir, à l'Hôtel de Ville de Château-d'Œx, l'Office des faillites du district de Pays-l'Enbaud vendra aux enchères les immeubles appartenant à la faillite de Louis MORIER GENOUD, aubergiste, aux Moulins.

Ces immeubles, très bien situés, comprenant deux bâtiments avec appartements et auberge, plus une grange et écurie, jardin, etc., sont taxés au cadastre fr. 16.050 et par l'office fr. 10.500.

Convientraient à un aubergiste.

Les conditions de vente déposées à l'Office dès le 25 juin.

Château d'Œx, le 7 juin 1905.

662](H?F)

Le Préposé aux faillites : **C. Dupuis.**

8^{me} TIR ANNUEL

DE LA

Société des Sous-Officiers, à Romont

les 2, 3 et 4 juillet 1905.

Concours de Groupes.

Somme exposée : env. fr. 3000.

ÉCOLE CANTONALE D'HORTICULTURE

de culture maraîchère et de viticulture

Châtelaine près Genève

Etablissement officiel subventionné par la Confédération et les cantons de Vaud et Berne.

ANNÉE SCOLAIRE 1905 - 1906

Les PLUS HAUTES RÉCOMPENSES aux Expositions.

Exposition nationale, Genève 1896 : Nombreux prix d'honneur, 6 médailles d'or et félicitations du Jury. — Exposition internationale, Genève 1901 : Grand prix d'honneur, médaille d'or et félicitations du Jury. — Exposition nationale d'agriculture, Frauenfeld 1903 : Prix d'honneur avec félicitations du Jury.

Etudes théoriques et pratiques complètes de l'horticulture, 19 professeurs, 5 chefs de culture. — Surveillance sérieuse, soins dévoués. Arrangements spéciaux pour cours d'hiver. — Pour renseignements et programmes, s'adresser au directeur, M. Ch. PLATEL, Châtelaine, Genève. (H6991X)[661

Dépuratif
Golliez
Sirop de brou
de noix ferrugineux.

guérit boutons, dartres, éruptions de la peau, glandes, cicous, etc.

31 ans de succès.

Le seul qui remplace l'huile de foie de morue ou ses émulsions.

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de fr. 3.— et 5.50.

Exiger sur chaque flacon le nom de Fréd. GOLLIEZ, pharmacien, à MORAT, et la marque des » 2 palmiers «.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER BULLE-ROMONT

MM. les actionnaires sont informés que le paiement du 10^{me} dividende fixé à 5 % par l'assemblée générale du 19 juin 1905 sera effectué, dès le **1^{er} juillet prochain**, à raison de Fr. 25.—, contre remise du coupon N° 10 :

à Bulle, à la Caisse de la Compagnie ;

à Fribourg, à la Banque cantonale ;

à Lausanne, chez MM. Masson & Cie.

Bulle, le 23 juin 1905.

664]

L'ADMINISTRATION

Chapellerie Tobie Bec

32 Grand'rue

BULLE

32 Grand'rue

BULLE

2000 chapeaux de paille

en tous genres pour hommes et enfants à choisir en magasin depuis 40 centimes

Attention! Le magasin possède le **Conformateur**, appareil permettant de faire les chapeaux exactement d'après la tête de l'acheteur. — **Grand et magnifique choix d'ombrelles et canes.**



[644

Conserves alimentaires.

Petits pois, haricots verts.
Jardinière. Tomates.
Champignons. Truffes.
Sardines. Saumon. Thon.
Crevettes. Homards. Ecrevisses.
MAGASIN

Vve Louis Treyvaud

Grand'rue 38, BULLE.

Anémiques, Débiles, Convalescents,

Faites une cure de

Vin **Lego** au Malaga vieux.

Le meilleur des Vins toniques.

Fortifiant, Reconstituant, Apéritif.

Le litre, fr. 4 50; le 1/2 litre,

fr. 2 50.

Dépôt général pour la Suisse :

Ch. Leclere & Gorin, Genève.

En 2-3 jours,

les **goîtres** et toute **gros-seur au cou** disparaissent : 1 flac. à 2 fr. de mon eau antigoîtreuse suffit.

Mon huile pour les oreilles guérit tout aussi rapidement **bourdonnements** et **durété d'oreilles**, 1 flac. 2 fr.

S. FISCHER, méd. à Grub (Appenzell Rh.-E.) (H1000G)

Billard

à vendre d'occasion. [656
S'adresser au concierge du Cercle des Arts et Métiers, à Bulle.

On cherche

un pair **instituteur** ou **maître d'école supérieure**, disposé à échanger les leçons de français et d'allemand, avec un instituteur allemand, désirant se perfectionner pendant les vacances d'été dans l'enseignement par l'aspect. [658
Prière de s'adresser sous init. S 22, à **Rodolphe Mosse, Aarau.**

Logement

à louer, à **La Tour**, de 2 ou 3 chambres, bien exposé, chez **Dupasquier Séraphin.** [657

A louer :

un **logement** de 4 pièces. [606
S'adresser à M. Athanase **BEAUD**, Bulle.

VINS

GARANTIS NATURELS

BLANCS

par 100 litres

| | |
|-----------|------------|
| Catogné | à Fr. 30.— |
| St-Cugat | » 32.— |
| » sup. | » 36.— |
| Andaluzie | » 40.— |
| Sevilla | » 50.— |
| » vieux | » 60.— |

ROUGES

| | |
|-----------|------------|
| Vandrell | à Fr. 30.— |
| Montagne | » 32.— |
| » sup. | » 36.— |
| Cervera | » 40.— |
| Tarragona | » 45.— |
| Sevilla | » 50.— |
| » vieux | » 60.— |

etc., etc.

On prête les fûts.

Francisco RIBES

Vins en gros [665

à BULLE

A louer :

de suite 2 poses de bon terrain maigre. S'adresser à Alexandre **DAFFLON**, à la Tour-de-Tréme. [667

A louer :

en ville, deux logements. [649
S'adresser à M. **A. Gillard**, entrepreneur, **Bulle.**

On demande

de suite un **bon vacher** sachant bien traire. S'adresser au bureau du journal. [648

GLASSON FRÈRES, IMP-ÉDITEURS — BULLE



ABONNÉ
Suisse . . .
Etranger . . .
payable

Prix du nu
On s'ab
bureau

Am

Croyez-
pour ven
comme la
chie? C'e
faire avec
cendaires
sants. A n
les barrics

Il faut
depuis de
de toutes
de l'école,
Je ne p
nommées J

avouables
le sieur H
toutes les
mée l'histo
l'on trouve
laume Tell
réussit à t

Aussi, o
fance à ad
et notre sy
qui se dé
moyens so
trassés des
barrassés
composé d

transmet
d'une auré
étaient de
vous voule

FEU

Dis

Elle ne se
sauver les cr
les elle devin
Elle ne se
frère!

Pourtant c
surhumaine
La mort la
Si elle y v
pouvait l'emp
béante!

Mais rien
au fur et à m
sait, la nuit,
clarté du jour
Quand de l
de la pente, d
écœur cessant